



ASSISTANCE CANTON LA BOETIE

Maternité

Situation d'aidants

Cancer

Hospitalisation

Immobilisation

Décès

Avec votre service d'assistance,
accédez à des prestations adaptées
à votre situation

Vos garanties santé sont enrichies de services pour vous épauler lorsque vous en avez le plus besoin : conseil dans vos démarches administratives, aide-ménagère, prise en charge de vos enfants ou de vos ascendants, garde de votre animal domestique, accompagnement psychologique...

Pour accéder à ce service, il vous suffit de contacter nos conseillers au :

 **N°Cristal 09 86 86 06 25**
APPEL NON SURTAXE

Accessible 7j/7 et 24h/24

Identifiant à communiquer lors de votre appel : **75 37 51**

À tout moment...

Vous bénéficiez d'une **couverture santé** souscrite par votre employeur à titre collectif et obligatoire. Cette couverture est **enrichie de prestations d'assistance** pour encore mieux vous protéger.

Téléconsultation médicale*

Consulter un médecin, de France comme de l'étranger, n'a jamais été aussi simple et rapide !

Connectez-vous à votre espace client ou via le **N°Cristal 09 86 86 00 67** pour être redirigé vers le site où vous pourrez réaliser votre consultation.

Vous accédez à une téléconsultation avec le médecin de votre choix (généraliste, pédiatre, gynécologue, psychiatre) selon leurs disponibilités. Et si vous ne trouvez pas de médecin disponible, vous pouvez dans tous les cas téléconsulter un médecin généraliste de permanence* de 8h à 20h, 7J/7.

* Ce service opéré par Maia est un service de télé-médecine organisé conformément au code de la santé publique.

Ce service ne se substitue ni au médecin traitant ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée.

* Les téléconsultations de permanence sont limitées à 5 par an et par bénéficiaire.



Selon votre situation de vie, vos principales garanties

J'AI BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT MEDICAL OU SOCIAL

Je bénéficie des garanties ci-dessous quelle que soit la nature des événements

Informations médicales et sociales	Par téléphone
Livraison de médicaments (<i>en cas d'incapacité temporaire</i>)	Prise en charge de la livraison
Recherche de professionnels de santé	Par téléphone
Transport vers un établissement de soins	Organisation du transport
Téléconsultation médicale	5 téléconsultations par an

J'AI UNE HOSPITALISATION PROGRAMMEE (y compris chirurgie ambulatoire)

Je bénéficie des garanties ci-dessous à partir du 1^{er} jour d'hospitalisation

Aide-ménagère	Jusqu'à 15h
Prise en charge des enfants et des petits-enfants	Garde à domicile jusqu'à 15h

J'AI UNE HOSPITALISATION IMPREVUE (y compris chirurgie ambulatoire)

Je bénéficie des garanties ci-dessous à partir du 1^{er} jour d'hospitalisation

Aide-ménagère	Jusqu'à 30h
Conduite à l'école et/ou aux activités extra-scolaires	2 fois par jour pendant 5 jours
Garde des animaux domestiques	Dans la limite de 30 jours
Prise en charge des ascendants dépendants	Garde à domicile jusqu'à 30h
Prise en charge des enfants et des petits-enfants	Garde à domicile jusqu'à 30h
Venue d'un proche à mon chevet	Hébergement jusqu'à 2 nuits



JE SUIS IMMOBILISE DE MANIERE IMPREVUE PENDANT PLUS DE 5 JOURS

Je bénéficie des garanties ci-dessous à partir du 1^{er} jour d'immobilisation

Aide-ménagère	Jusqu'à 30h
Conduite à l'école et/ou aux activités extra-scolaires	2 fois par jour pendant 5 jours
Garde des animaux domestiques	Dans la limite de 30 jours
Prise en charge des ascendants dépendants	Garde à domicile jusqu'à 30h
Prise en charge des enfants et des petits-enfants	Garde à domicile jusqu'à 30h
Venue d'un proche à mon chevet	Hébergement jusqu'à 2 nuits

MON ENFANT EST IMMOBILISE DE MANIERE IMPREVUE PENDANT PLUS DE 2 JOURS CONSECUTIFS

Je bénéficie des garanties ci-dessous à partir du 1^{er} jour d'immobilisation

Prise en charge de l'enfant (La venue d'un proche pour la garde de l'enfant ou la garde à domicile)	Garde à domicile jusqu'à 30h
Soutien scolaire à domicile (En cas d'immobilisation supérieure à 14 jours consécutifs)	Jusqu'à 3h par jour et 15h par semaine

JE SUIS HOSPITALISEE OU IMMOBILISEE EN CAS DE MATERNITE

En cas de grossesse pathologique avec alitement entraînant une immobilisation imprévue au domicile de plus de 15 jours, ou accouchement entraînant une hospitalisation supérieure à 5 jours ou naissance d'un enfant grand prématuré (de la 25^{ème} jusqu'à la 32^{ème} semaine d'aménorrhée révolue) ou de grossesse multiple ;

Je bénéficie des garanties ci-dessous à partir du 1^{er} jour d'hospitalisation ou d'immobilisation

Aide-ménagère	Jusqu'à 30h
Conduite à l'école et/ou aux activités extra-scolaires	2 fois par jour pendant 5 jours
Prise en charge des enfants	Garde à domicile jusqu'à 30h

JE SUIS UN PROTOCOLE CONTRE LE CANCER (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie, immunothérapie, hormonothérapie ou de curiethérapie)

Si mon enfant ou celui de mon conjoint (rattaché à notre foyer fiscal et vivant sous le même toit que nous) se trouve en situation de traitement contre le cancer ;

Je bénéficie des garanties ci-dessous sur toute la durée du protocole

Aide-ménagère	Jusqu'à 30h
Conduite à l'école et/ou aux activités extra-scolaires	2 fois par jour pendant 5 jours
Prise en charge des enfants (La venue d'un proche pour la garde des enfants, ou le transfert des enfants chez un proche ou la garde à domicile)	Garde à domicile jusqu'à 30h

EN CAS DE DECES DE L'UN DES BENEFICIAIRES

Je bénéficie des garanties ci-dessous à compter de la date du décès

Aide-ménagère	Jusqu'à 30h
Conduite à l'école et/ou aux activités extra-scolaires	2 fois par jour pendant 5 jours
Garde des animaux domestiques	Dans la limite de 30 jours
Prise en charge des ascendants dépendants	Garde à domicile jusqu'à 30h
Prise en charge des enfants et des petits-enfants	Garde à domicile jusqu'à 30h



Pour en savoir plus sur vos garanties et les conditions d'octroi, consultez votre notice ayant valeur contractuelle.

